

L'usine à gaz des heures sup

Guillaume Duval *Alternatives Economiques*, n° 260, juillet 2007

Gros charivari en perspective. Car la loi sur les heures sup va remettre en cause l'organisation des entreprises.

Les heures sup seront-elles les 35 heures de Nicolas Sarkozy ? Au vu de l'usine à gaz dans laquelle le gouvernement s'est engagé afin de mettre en musique le slogan " travailler plus pour gagner plus ", le parallèle vient forcément à l'esprit : on n'a probablement pas fini d'entendre parler de cette loi et de ses conséquences...

Le projet transmis au Conseil d'Etat début juin prévoit tout d'abord que les heures travaillées au-delà de 35 heures seront toutes rémunérées 25 % de plus que les heures normales. Alors que ce n'était pas le cas jusqu'à maintenant dans les entreprises de moins de 20 salariés où le surcoût n'était que de 10 %. Cette dérogation avait été mise en place pour leur faciliter le passage aux 35 heures. Elle devait de toute façon expirer l'an prochain. Les heures sup seront également totalement exonérées de cotisations sociales salariales et de CSG, soit 21,5 points de cotisations en moins. Une mesure dont le coût est estimé entre 2,6 et 2,8 milliards d'euros en année pleine pour le budget de l'Etat, soit 0,9 % de ses recettes de 2007.

Beaucoup de déçus

Ces heures supplémentaires seront aussi exonérées d'impôts, et ce quel que soit le niveau de salaire, pour un coût supplémentaire estimé à 1 milliard d'euros environ, soit 0,3 % des recettes de l'Etat. Le montant déductible du revenu sera toutefois plafonné pour éviter des dérives trop graves. Celles-ci auront cependant lieu de toute façon : les entreprises auront tout intérêt désormais à déclarer de nombreux éléments de rémunération sous la forme d'heures supplémentaires et il n'y aura aucune raison que les salariés s'en plaignent. Les personnes non imposables (la moitié des ménages français) ne recevront pas en revanche de crédit d'impôt ; elles ne tireront donc aucun bénéfice de la défiscalisation des heures supplémentaires. Celles qui touchent la prime pour l'emploi (PPE) ne verront toutefois pas son niveau baisser si elles effectuent des heures supplémentaires. Quant aux salariés à temps partiel, ils ne pourront bénéficier de l'exonération de charges sociales que sur 10 % au maximum de leur horaire de base. Et les heures complémentaires qu'ils effectueront ne seront pas payées plus cher, contrairement aux heures sup au-delà de 35 heures.

Il va donc y avoir beaucoup de déçus dans cette catégorie sociale, qui était celle qui espérait le plus pouvoir " travailler plus pour gagner plus ". On voit cependant mal comment le gouvernement aurait pu aller au-delà de ces mesures symboliques sans ouvrir une brèche béante à des fraudes massives : employeurs et salariés auraient eu en effet un intérêt commun à ce que tout le monde soit embauché dorénavant à temps partiel et effectue beaucoup d'heures sup... De leur côté, les cadres dont les contrats de travail prévoient, non pas un horaire de travail classique, mais un nombre de jours travaillés, pourront bénéficier des exonérations et de la défiscalisation s'ils travaillent au-delà de 218 jours par an. Les jours travaillés supplémentaires ne devront cependant pas être obligatoirement rémunérés 25 % plus cher. Enfin, le dispositif sera étendu par voie réglementaire aux agents de la fonction publique.

Coût pour l'Etat : 5 milliards

Côté employeurs, les entreprises de plus de 20 salariés bénéficieront d'une réduction de charges sociales patronales supplémentaires de 0,5 à 1 euro sur les heures sup (une heure de travail coûtait en moyenne 29,30 euros tout compris en 2005). Pour les PME de moins de 20 salariés, ces

exonérations sont portées de 1 à 2 euros par heure pour compenser la hausse de 10 % à 25 % de la majoration salariale pour heures sup. Ce niveau d'aides permet d'équilibrer les coûts supplémentaires jusque vers des salaires de 2 000 euros environ. Enfin, il existe actuellement un système très dégressif d'exonérations de charges sociales patronales entre 1 et 1,6 Smic. Afin de ne pas pénaliser les entreprises qui font faire des heures sup, le niveau des exonérations de charges sera calculé exclusivement sur le salaire de base.

Données 2004

	% de salariés à temps plein qui effectuent des heures sup. déclarées	Nombre d'heures sup pour ceux qui en effectuent, en moyenne annuelle	% de salariés soumis à des accords de modulation des horaires	% de salariés travaillant sous le régime du forfait jours
Energie	69	47	7	4
Industrie automobile	56	34	26	13
Transports	55	114	7	4
Construction	50	82	25	4
Industrie agroalimentaire	43	43	37	6
Industrie des biens intermédiaires	43	48	17	8
Commerce	38	46	17	9
Ensemble	37	55	14	9
Industrie des biens d'équipements	36	52	15	20
Industrie des biens de consommation	35	40	23	11
Services aux entreprises	34	58	8	12
Education, santé, action sociale	33	39	4	2
Services aux particuliers	29	49	11	5
Activités financières	16	23	0	23
Activités immobilières	9	49	2	9
Activités associatives	6	53	3	3

Source : DARES

Le coût global de ces mesures est très important : il est estimé à 5 milliards d'euros en année pleine, soit un cinquième du budget de l'emploi en 2007. Et encore, il s'agit d'un calcul sur la base des 900 millions d'heures supplémentaires déclarées actuellement. Or la mise en place d'un tel dispositif devrait amener un envol spectaculaire de leur nombre, ce qui grèvera d'autant le budget de l'Etat. En effet, salariés et employeurs auront désormais intérêt à déclarer de préférence sous forme d'heures sup tous les éléments de rémunérations complémentaires qui prenaient jusque-là la forme de primes. De plus, ces mesures profiteront surtout aux salariés les mieux payés (les salariés qui effectuent le plus d'heures sup déclarées actuellement sont ceux du secteur de l'énergie, Total, EDF...) et fort peu aux " salariés pauvres ", notamment aux travailleurs à temps partiel.

Les précaires, victimes de la réforme

Intérimaires et travailleurs en contrat à durée déterminée seront également les premières victimes de cette réforme, puisqu'ils vont être remplacés à grande échelle par un recours plus large aux heures sup. Sans pour autant qu'il y ait davantage d'embauches en contrats permanents, puisque ce seront les salariés déjà en place qui travailleront plus longtemps. Ces formes d'emplois, qui restaient, malgré tous leurs défauts, une voie privilégiée pour accéder progressivement à l'emploi pérenne, vont donc être plus difficiles à emprunter, notamment pour les jeunes qui arrivent pour la première fois sur le marché du travail.

Autres perdants : les salariés des entreprises où le temps de travail est annualisé. En effet, le passage aux 35 heures avait souvent permis d'accéder à une très vieille revendication du patronat : la modulation du temps de travail. Grâce à celle-ci, les employeurs peuvent faire travailler les salariés davantage que 35 heures en cas de boom des commandes sans avoir à les payer en heures sup... La

loi Sarkozy devrait déclencher un joyeux charivari dans ces entreprises, puisque les salariés n'y bénéficieront a priori ni des exonérations de charges ni de la défiscalisation. Et ils sont nombreux : de tels accords concernent 37 % des salariés de l'agroalimentaire, 25 % de ceux de l'automobile ou encore 25 % dans la construction. Le patronat va probablement devoir renoncer aux avantages de la modulation pour revenir au système des heures supplémentaires traditionnelles qui reste plus coûteux pour lui malgré les aides supplémentaires. Par ailleurs, de très nombreux salariés effectuent actuellement des heures sup non déclarées, notamment dans les petites entreprises : la pression va être nettement plus forte désormais pour qu'elles soient effectivement payées. Ce qui ne fera pas non plus l'affaire des employeurs...

Passif explosif dans la fonction publique

Enfin, du côté de la fonction publique, la situation risque aussi de devenir rapidement ubuesque. Nicolas Sarkozy a laissé à son successeur au ministère de l'Intérieur une addition salée d'au moins 5 millions d'heures supplémentaires non payées. Il avait essayé de régler la question avant de partir, en décrétant que seules 60 % des heures supplémentaires comptabilisées seraient payées et que, de plus, elles ne le seraient qu'à 9,25 euros de l'heure... Déclenchant un conflit avec les syndicats de policiers qui n'entendent pas du tout " travailler plus pour gagner moins ".

Quant aux hôpitaux, ils croulent tous sous les heures sup du personnel. Mais jusqu'à présent, celles-ci n'étaient pas payées mais accumulées sur des comptes épargne temps, donnant droit, à terme, à des congés supplémentaires. Si ces heures sup devaient désormais être payées au fur et à mesure, les comptes de la Sécu (et ceux de nombreux hôpitaux) vireront rapidement au rouge vif...